



Service Assainissement
2 rue des Germines
45 190 BEAUGENCY
02.38.44.59.35

Service SADS
Communauté de Communes des
Terres du Val de Loire
4 rue Jean Bordier
45130 BAULE

Beaugency, le 26/11/2024

OBJET : Avis du service assainissement sur la demande d'un permis de construire concernant la construction de logements collectifs avec 3 activités, construction d'un hôte, d'une résidence seniors, d'une crèche et de 5 maisons individuelles, 4 avenue de Chambord à BEAUGENCY.

N° dossier : PC 045 028 24 Y0027

Affaire suivie par : David KASSA

Madame,

Le service assainissement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a étudié la demande d'un permis de construire concernant la construction de logements collectifs avec 3 activités, construction d'un hôte, d'une résidence seniors, d'une crèche et de 5 maisons individuelles, 4 avenue de Chambord à BEAUGENCY.

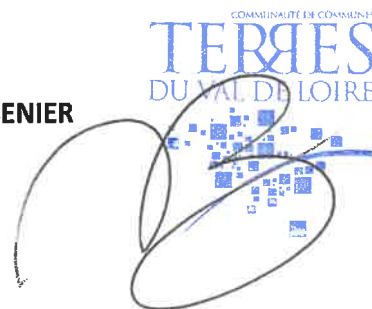
À la suite de cette étude, le service assainissement émet un avis favorable.

Une taxe (PFAC) d'un montant de 1 560€, par habitation (1 pour les logements collectifs, 1 pour l'hôtel et 5 pour les maisons) sera demandée au pétitionnaire, un an après l'obtention du permis de construire.

Le service assainissement reste à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Anita BENIER



Vice-Présidente en charge de l'environnement